

AUBAGNE, le 19 Septembre 2023

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE** **des Questions à l'ORDRE du JOUR** **du CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 2023**

---

Les documents annexes relatifs à cette séance sont joints au présent envoi.

Pour toute demande de renseignements complémentaires,  
s'adresser à la Direction des Affaires Juridiques et Assemblées,  
Service des Assemblées au 04.42.18.18.71

---

### **« ADMINISTRATION GENERALE »**

---

Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux : Madame Mathilde METCHÉ née BARTHELEMY et Monsieur Marc ZANARINI suite aux démissions de Madame Valérie MORINIERE et Monsieur Stéphane CANTARINI.

Suite aux démissions de Madame Valérie MORINIERE et Monsieur Stéphane CANTARINI de la Liste de Majorité « AUBAGNE ENSEMBLE », conformément au Code Electoral, les candidats suivants, à savoir Madame Mathilde METCHÉ née BARTHELEMY et Monsieur Marc ZANARINI, sont appelés à les remplacer. Il s'agit donc de procéder à leur installation.

#### **01-260923 - Sur le rapport de Monsieur le Maire**

**Fixation du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Valérie MORINIERE.**

Par cette délibération, il est proposé que le nombre d'Adjoint soit réduit de 12 à 11 à la suite de la démission de Madame Valérie MORINIERE.

#### **02-260923 - Sur le rapport de Monsieur le Maire**

**Désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite aux démissions de Valérie MORINIERE et Stéphane CANTARINI.**

Eu égard aux démissions de Madame Valérie MORINIERE et Monsieur Stéphane CANTARINI, en qualité d'Adjointe au Maire et de Conseiller Municipal, le Conseil Municipal doit redélibérer pour les remplacer au sein des commissions dans lesquelles ils siégeaient.

Cette délibération vise à la désignation de Monsieur Marc ZANARINI au sein de la Commission « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » en remplacement de Madame Valérie MORINIERE, au sein des Commissions « Sport et Evènements sportifs » et « Finances, Budget, Economie, Emploi » en remplacement de Monsieur Stéphane CANTARINI, de Monsieur Matthieu HERMANT au sein de la Commission « Aménagement du Territoire » en remplacement de Monsieur Stéphane CANTARINI, de Madame Geneviève MORFIN au sein de la Commission « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique » en remplacement de Monsieur Stéphane CANTARINI.

**03-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Philippe AMY en lieu et place de Madame Valérie MORINIERE afin de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

**04-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Marc ZANARINI en lieu et place de Madame Valérie MORINIERE afin de siéger au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

**05-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et CCAS).**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Irène DUPLAN en lieu et place de Madame Valérie MORINIERE afin de siéger au sein du Comité Social Territorial pour la Ville et le CCAS en qualité de représentant titulaire, Monsieur William MIROUX en remplacement de Madame DUPLAN et Monsieur Philippe AMY en remplacement de Monsieur Stéphane CANTARINI en qualité de représentants suppléants.

**06-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale / Modification de la délibération n° 01-030522 du Conseil Municipal du 3 mai 2022.**

Lors du Conseil Municipal du 3 Mai 2022, huit Conseillers ont été élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Eu égard à la démission de l'un d'entre eux, il est proposé de renouveler l'ensemble des membres élus par le Conseil Municipal à la proportionnelle au plus fort reste.

Cette délibération propose de procéder à une nouvelle élection de ces élus.

**07-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**  
**Approbation de la cession d'un ensemble tracteur épareuse indissociable à Monsieur Sylvain RICHERDA, gérant des Ecuries de Gémenos.**

Par cette délibération, il est proposé la cession d'un ensemble tracteur épareuse indissociable que la Commune n'utilise plus, à Monsieur Sylvain RICHERDA, gérant des Ecuries à Gémenos, pour un montant de 12.500 euros.

**08-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**  
**Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction et de véhicules de services, en approuvant l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Habitat et Logement pour l'année 2023 conformément aux conditions précédemment définies par la délibération n°032 – 14032023.

**09-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**  
**Approbation du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (ex C.D.D.A.) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 2022-2025 -Tranche 2023.**

Cette délibération propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la tranche 2023 du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (ex CDDA) de 2022 à 2025, prévoyant le soutien financier du Conseil Départemental pour la réalisation des opérations de modernisation de la ville.

Le plan de financement de la tranche 2023 fait apparaître un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 2.738.768 € HT .

**10-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**  
**Approbation de la signature de la Convention à intervenir avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.**

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie afin de procéder à la reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

## COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

---

### **11-260923 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -**

**Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition de la Faculté des Sciences et du Sport.**

Par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve les tarifs à appliquer à l'occasion de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux à la Faculté des Sciences du Sport.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

## COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

---

### **12-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Approbation d'une convention de Servitude ENEDIS Parcelles : BN 0268 La Coueste.**

Cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisations souterraines afin de réaliser des travaux sur la parcelle cadastrée section BN 0268 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit La Coueste à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

### **13-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Approbation d'une convention de Servitude ENEDIS Parcelle : CR 964 – 965 Beaudinard Ouest CITERAMA.**

Cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de câble aérien, d'un support et d'un ancrage sur sa propriété cadastrée section CR 0964 et 0965 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Beaudinard Ouest à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

### **14-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Instauration de l'obligation de déposer une Déclaration Préalable de Travaux à l'édification de clôtures.**

Cette délibération propose d'instaurer la déclaration préalable obligatoire pour l'édification de clôtures afin de faire opposition aux clôtures ne respectant pas le document d'urbanisme en vigueur, ou si elles sont incompatibles avec une servitude d'utilité publique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**15-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Approbation de l'acquisition d'un terrain auprès du Groupe PROMOGIM Quartier des Solans.**

Cette délibération propose d'acquérir à l'euro symbolique la partie de l'emplacement réservé numéro P/V14 situé chemin des Solans à Aubagne sur la parcelle CM n° 2138 d'une superficie de 4415 m<sup>2</sup>, emprise réservée en vue de la réalisation d'un parking et d'un parc public.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »****16-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Approbation du Budget Supplémentaire 2023 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Principal de la Ville, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, arrêté à la somme de 11 973 430,49 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**17-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Approbation du Budget Supplémentaire 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres de la Ville, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, arrêté à la somme de 903 839,48 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**18-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Admissions en non-valeur et créances éteintes du Budget Principal.**

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, il convient d'admettre en non-valeur et en créances éteintes des titres émis par la Ville dont Madame la Trésorière Principale n'a pu recouvrer le paiement, malgré les poursuites effectuées.

A cette fin, il est donc proposé par cette délibération d'admettre en non-valeur la somme de 56 797,07 euros et en créances éteintes la somme de 3 202,86 euros, et d'émettre les mandats correspondants.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**19-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Admissions en non-valeur et créances éteintes du Budget Annexe des Pompes Funèbres.**

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, il convient d'admettre en non-valeur et en créances éteintes des titres émis par la Ville,

pour le Budget annexe des Pompes funèbres, dont Madame la Trésorière Principale n'a pu recouvrer le paiement, malgré les poursuites effectuées.

A cette fin, il est donc proposé par cette délibération d'admettre en non-valeur la somme de 88,80 euros et en créances éteintes la somme de 174,61 euros, et d'émettre les mandats correspondants.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**20-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Prise en charge des déficits des régies de l'enfance– Budget Principal**

Le Service de Gestion Comptable d'Aubagne a présenté une liste de créances pour lesquelles la procédure classique de recouvrement n'a pas pu aboutir dans le délai de prescription.

Cette délibération propose, à la demande du comptable public, d'apurer des créances prescrites à hauteur de 110 223,90 €, par une dépense de fonctionnement sur le budget principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**21-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Etalement des frais d'émissions de l'emprunt obligataire 2023.**

Les frais de commissions dus dans le cadre de la souscription d'un emprunt obligataire constituent une charge de fonctionnement au compte 627 « services bancaires et assimilés ».

L'opération comptable consiste à transférer le montant total de la charge au compte d'investissement 4816 « frais d'émission des emprunts » par crédit du compte 791 « transferts de charges de fonctionnement » puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 68126 « dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » (avec inscription concomitante au compte 4816).

A cette fin, il est donc proposé par cette délibération d'étaler cette charge sur 10 ans, soit un amortissement annuel de 6 000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**22-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Convention de partenariat avec le PACI « mon projet de boutique » et versement d'une subvention à l'association.**

Dans le cadre de sa politique de renforcement de l'offre commerciale et de l'animation du centre-ville, la Ville d'Aubagne favorise le renouvellement d'enseignes et de produits, et encourage l'initiative locale. A cet effet, la Commune souhaite s'engager dans une opération de reprise des locaux commerciaux en s'appuyant sur le concept « Mon projet de boutique ».

Cette délibération approuve le versement d'une subvention d'un montant de 3.750 euros à la Plateforme d'Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat (P.A.C.I.). La Région Sud abonde le dispositif à hauteur du même montant.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**23-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de l'Avenant n°1 avec l'Association C.A.P. Aubagne.**

Par délibération n°25-290921 du Conseil Municipal du 29 septembre 2021, la Ville d'Aubagne a conclu une convention avec l'association « Le Commerce Aubagnais de Proximité » (CAP) afin de faire bénéficier ses agents ainsi que ceux de son C.C.A.S. de chèques cadeaux offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année auprès des commerçants et services de proximité.

Cette délibération vise à conclure un avenant n°1 à la convention passée avec l'association dénommée « Le CAP » (Le Commerce Aubagnais de Proximité) et la Commune d'Aubagne aux fins de récupérer la somme de 16 000 € correspondant au montant des chèques non utilisés chez les commerçants partenaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**24-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Approbation du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association**  
**Musique Municipale d'Aubagne.**

Cette délibération propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 euros à l'association « Musique Municipale d'Aubagne » afin de la soutenir et favoriser le développement de ses activités sur le territoire aubagnais.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

---

**25-260923 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de la modification du règlement de fonctionnement des Établissements**  
**d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.).**

Cette délibération a pour objet l'approbation de la modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) municipaux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**26-260923 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -**  
**Maintien de la gratuité de l'abonnement au transport scolaire des collégiens et**  
**lycéens scolarisés hors Aubagne.**

Cette délibération propose de soumettre au vote la reconduction de la participation de la Ville aux frais d'abonnement de transport scolaire des familles aubagnaises dont les enfants collégiens et lycéens sont scolarisés sur le territoire métropolitain.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

